

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [6-7]

Rubrik: Dossier : l'histoire de l'égalité : 1972-1982

Autor: Grandjean, Martine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1972 - 1982

L'histoire de l'égalité

Comment une idée surgit, mûrit, se transforme en une action pour atterrir, quelque quinze ans plus tard, dans la Constitution fédérale : voici l'histoire détaillée du combat pour l'égalité... pour que d'autres idées surgissent, mûrissent, se transforment, etc.

I. Le mûrissement d'une idée

L'histoire de l'égalité entre hommes et femmes en Suisse est l'histoire du mûrissement d'une idée et de sa transformation en une action. Il a fallu, pour cela, que les femmes se confrontent au jeu politique bien avant d'en avoir les armes, un peu comme dans une partie d'échecs où les pièces clé qui permettent de gagner n'auraient été introduites que progressivement en cours de jeu.

Jusqu'en 1971, année au cours de laquelle les femmes obtiennent le droit de vote sur le plan fédéral, le contexte du féminisme en Suisse est dominé par la lutte pour le suffrage féminin.

Mais dans les coulisses s'annonce déjà une revendication à plus long terme : l'égalité des droits entre hommes et femmes, non seulement sur le plan politique, mais également dans l'éducation, la famille et le travail.

L'idée est dans l'air

Si elle n'est pas membre des Nations Unies, la Suisse n'en est pas moins perméable aux influences internationales. En 1965, l'ONU et ses agences spécialisées lancent un vaste programme de promotion de la femme. C'est l'occasion pour deux militantes du suffrage, Perle Bugnion-Secretan et Marie Boehlen, de tenter de débloquer la situation. Invoquant le programme de l'UNESCO, elles demandent à la Commission nationale suisse de cette agence de créer un groupe de travail sur la situation de la femme en Suisse. Le résultat sera la mise sur pied, en 1966, d'un groupe de travail mixte qui se donnera pour tâche principale la réalisation d'une enquête sur la condition féminine.



Dessin Michaela Barasky, Agenda de la Femme 80

Tout reste à faire. Contacts avec les universités pour déterminer à qui confier une telle enquête, recherche de fonds, travaux préparatoires, les démarches durent deux ans. En 1968, le Conseil fédéral accepte de financer l'étude, qui est confiée à l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich.

Peu de temps après, en 1969, la question du suffrage est soudainement relancée lorsque le Conseil fédéral décide de signer la Convention européenne des droits de l'homme, avec une réserve pour le suffrage féminin.

Inquiètes devant le risque que la Suisse n'entérine ainsi purement et simplement une situation de fait, si inacceptable soit-elle, les femmes se mobilisent. Une marche de protestation sur le Palais fédéral s'organise... le 10 mars 1969, elles sont des milliers à être venues à Berne pour répondre à « une injure qu'elles refusent d'accepter ».

Devant un tel débordement d'énergie, le Conseil fédéral relance la question du suffrage féminin, qui sera enfin accordé aux femmes le 7 février 1971.

La légitimation du féminisme

Paradoxalement, ce sera l'obtention du suffrage qui mettra en danger la poursuite de l'enquête de la commission de l'UNESCO sur la situation de la femme en Suisse. Des voix se font entendre, en effet, pour dire, au sein même de la commission, que le climat n'est plus propice, maintenant que les femmes ont eu gain de cause, pour poursuivre une telle étude. L'on retrouvera souvent, tout au long de l'histoire de l'égalité, cette peur manifestée par bon nombre de femmes d'aller trop loin dans la revendication. Cette tendance sera néanmoins battue en brèche et le rapport d'enquête, communément appelé, du nom de leurs auteurs, le « rapport Held/Lévy », fera, contre toute attente, un succès de librairie lors de sa parution en 1974.

Ce qui était perçu et senti depuis si longtemps par les femmes est tout d'un coup devenu vérité scientifique, donc acceptable, le rapport montrant clairement l'importance des facteurs sociologiques à l'origine de la discrimination sexuelle.

Nous sommes à la veille de l'Année Internationale de la Femme (AIF) proclamée par les Nations Unies, et, pour la célébrer, les femmes disposent maintenant d'un instrument de travail qui est à la fois la caution de leurs revendications et le marchepied d'une action plus globale visant l'égalité sur tous les plans.

Le 4e Congrès féminin suisse, qui s'est tenu à Berne du 17 au 19 janvier 1975, fut l'occasion de frapper un grand coup, puisque c'est de lui qu'est partie l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

La Suisse et l'Année de la Femme

De même que les vignerons célèbrent leur état tous les 25 ans, il est de tradition d'organiser, à peu près au même rythme, un grand congrès consacré aux problèmes auxquels doit faire face chaque génération de femmes.

En 1946 a eu lieu le 3e Congrès des intérêts féminins. Au début des années 70, un quart de siècle plus tard, il est bien temps de songer à organiser le suivant. Entre-temps, évidemment, les femmes ont obtenu le droit de vote... une telle manifestation est-elle encore bien nécessaire ?

En outre, le nouveau féminisme, d'influence américano-soixante-huitarde, bat son plein et irrite l'opinion en jetant aux orties les méthodes de lutte traditionnelles. D'un autre côté, l'AIF prévue par les Nations Unies serait une bonne occasion de renouer avec la tradition tout en manifestant la solidarité des femmes suisses avec celles des autres pays. Une fois le pour et le contre bien pesés, les arguments en faveur d'un prochain congrès l'emportent nettement, et cela d'autant plus qu'en 1972, l'Alliance de Sociétés féminines suisses en avait déjà lancé l'idée lors de son assemblée générale. Une communauté de travail, l'ARGE, se met en place. Il faut se dépêcher, il ne reste plus que dix-huit mois avant la date retenue !

L'idée s'impose

Au fur et à mesure que la date du Congrès se rapproche, l'idée de l'égalité se renforce toujours plus. L'ARGE n'est pas la seule à s'y intéresser, le contexte politique suisse s'en pénètre aussi peu à peu.

En mai 1974, la Commission féminine du Parti socialiste propose le lancement d'une initiative constitutionnelle sur l'égalité. Le parti s'y oppose, mais l'idée est dans l'air.

Un mois plus tard, c'est au tour de la Commission féminine de l'Association suisse des employés de commerce de proposer une initiative, centrée, celle-là, sur l'égalité de salaires.

Parallèlement à ces propositions des milieux féministes, les premiers projets de révision de la Constitution fédérale sont publiés. Ceux des experts Aubert et Kauf-

mann contiennent tous deux un article sur l'égalité dans la communauté conjugale et sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale.

Pour qu'une idée dans l'air pousse ses racines en terre, il faut savoir la porter à bout de bras. Conscientes que le Congrès est l'occasion inespérée de faire avancer l'égalité à pas de géant, Jacqueline Berenstein-Wavre et Perle Bugnion-Secretan retiennent l'idée du lancement d'une initiative sur l'égalité. Des experts juridiques sont consultés pour la rédaction d'un projet. On va même jusqu'à envisager, avec le conseiller fédéral Hürlimann, la possibilité de créer une commission fédérale pour les questions féminines. Fortes d'un appui non dissimulé de la part de leurs interlocuteurs et de deux projets bien ficelés en poche, les deux femmes proposent au Comité de l'ARGE, le 12 novembre 1974, deux mois avant l'ouverture du Congrès, d'inclure ces deux projets parmi les résolutions qui seront présentées aux participants.

Dix jours plus tard, un exposé de Lydia Benz à l'assemblée générale de l'ARGE fera pencher la balance en faveur des propositions des Romandes.



Jacqueline Berenstein-Wavre : convaincre, convaincre, convaincre

Ainsi, les deux points clés du Congrès seront l'adoption par ce dernier de ces deux résolutions, qui influeront grandement sur la condition de la femme en Suisse, la première souhaitant « la création d'un comité chargé de lancer une initiative constitutionnelle introduisant un article 4 bis dans la Constitution », la deuxième demandant « aux organisations faîtières d'agir auprès des autorités fédérales (Conseil fédéral et Parlement) et cantonales compétentes pour qu'un organisme chargé des questions féminines soit créé encore en 1975, année internationale de la femme ». Deux autres résolutions précisent respectivement chacune de ces demandes (voir encadrés).

Si cette dernière résolution n'a guère suscité de réactions opposées (seulement quelques voix contre), il en est allé tout autrement pour celle relative à l'initiative.

La peur d'aller trop loin

Dans l'esprit de ses promotrices, l'initiative remplissait une triple fonction : tout d'abord, l'introduction du principe de l'égalité des sexes dans les Constitutions nationales constituait l'un des postulats de l'AIF, dans le cadre de laquelle se déroulait le Congrès ; ensuite, un tel principe constitutionnel était l'aboutissement logique du thème central du Congrès : « La collaboration dans l'égalité » ; enfin, puisque les femmes avaient maintenant accès aux droits politiques, c'était l'occasion ou jamais d'utiliser les possibilités que donne la démocratie suisse pour atteindre l'objectif de l'égalité.

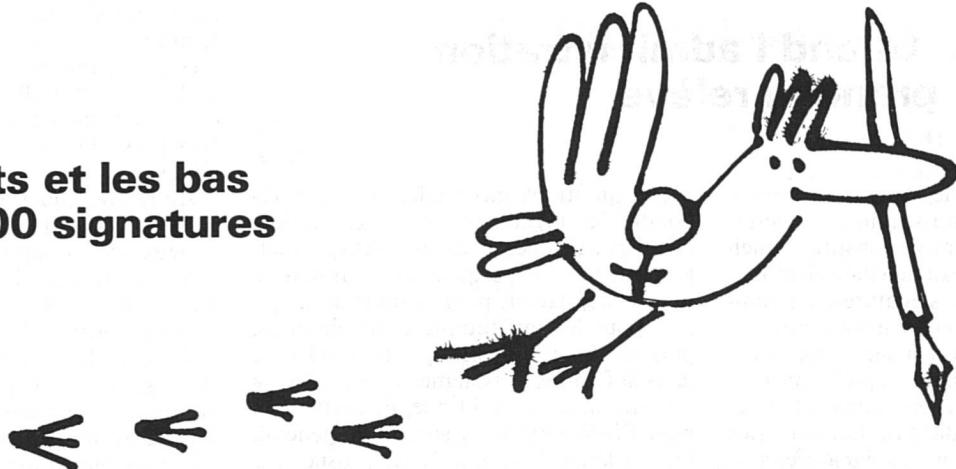
Tel ne fut pas, cependant, le point de vue de bon nombre de participantes, et les débats quant à l'acceptation ou au rejet d'une telle résolution furent vifs.

Paradoxalement, on trouva des opposantes parmi les féministes les plus engagées, parmi celles qui avaient dispensé une énergie considérable pour le suffrage féminin. Pour les femmes engagées dans des partis défavorables à l'initiative, la fidélité aux consignes du parti et la solidarité féminine devenaient inconciliables. Les femmes radicales et libérales le savent bien, qui ont voté contre la résolution puis qui se sont ralliées à l'initiative une fois que leurs partis eurent décidé, par la suite, d'en soutenir l'idée.

Curieusement, les arguments des adversaires de l'initiative n'en appelaient pas au contenu, mais à la forme. Des femmes qui avaient toujours suivi la filière institutionnelle pour faire valoir leurs droits estimèrent soudain que l'utilisation des moyens à disposition n'était pas opportune. Non pas qu'elles eussent préféré descendre dans la rue, loin de là, mais faisant plutôt appel à ce vieux réflexe des femmes que nous avons déjà constaté auparavant : la peur que les hommes ne « donnent » plus rien aux femmes si elles continuent de vouloir leur prendre le bras quand ils leur tendent la main : « Le texte actuel de la Constitution suffit, demander une révision, c'est faire du chantage, déclencher une tempête dans un verre d'eau » a-t-on entendu, de même que ceci : « Le Conseil fédéral est bien disposé à l'égard des femmes, cette initiative nous fera du tort ». L'origine d'un tel complexe d'infériorité tient sans doute à l'image sociale que les femmes se font d'elles-mêmes. Comme le soulignait encore une adversaire de l'initiative, « la femme a besoin de temps pour se développer et pour mûrir ». On peut, certes, le regretter, mais force est de constater qu'il y a dans cet argument une bonne part de vrai puisque la résolution concernant l'initiative, si elle obtint 682 voix pour, se vit néanmoins contrée par 375 voix, sans parler des nombreuses abstentions.

Cette demi-journée de débats est le point de départ de six ans et demi de travail acharné pour celles qui ont décidé de faire inscrire l'égalité dans la Constitution. Mais en ce 19 janvier 1975, elles ne le savent pas encore.

II Les hauts et les bas de 50 000 signatures



Lancer une initiative ne s'improvise pas, et la tâche est d'autant plus ardue pour les femmes que c'est pour elles une première de l'histoire suisse. Manque d'expérience et accidents de parcours — certains ahurissants, comme le refus des grandes associations féminines de participer à la récolte de signatures — n'ont certes pas facilité les choses. Mais les handicaps étaient compensés par l'engagement sans limite d'un grand nombre de femmes dans un travail entièrement bénévole d'une part et, d'autre part, une prise de conscience dans les milieux politiques du poids électoral des femmes, amenant progressivement les partis à être favorables à l'égalité...

Après le Congrès, la première préoccupation fut de constituer un comité d'initiative. Pour avoir la plus large audience possible lors de la récolte de signatures, il fallait respecter les équilibres politiques, linguistiques et religieux de la Suisse.

Le 7 mars 1975, le Comité d'initiative, interparti et interconfessionnel (mais composé uniquement de femmes) est officiellement constitué à Berne avec onze Suisses-alémaniques, trois Romandes et une Tessinoise, et présidé par Lydia Benz-Burger. Mission : récolter 50 000 signatures. Comment ? En combien de temps ? Avec quel argent ?

Les premiers pas

On établit une stratégie. Lydia Benz coordonnera les actions en Suisse alémanique, Jacqueline Berenstein en Suisse romande. Les cantons seront l'unité de base pour la récolte des signatures, avec à la tête de chacun d'eux une responsable chargée de constituer une équipe de bénévoles pour récolter et vérifier les signatures. Chaque canton devra également avoir un comité de patronage. Objectif : 60 000 signatures, il faut se garder une bonne marge pour toutes celles qui ne sont pas lisibles, pas valables, ou dont les auteurs sont introuvables sur les registres électoraux.

On établit un budget, aussi. Vingt-cinq mille francs devraient suffire à couvrir les frais. C'est à Alice Moneda qu'incombe la tâche de gérer l'argent et, par conséquent,

de le trouver ! La recherche de fonds sera pendant l'année 1976 une des missions les plus périlleuses, l'idée de l'initiative n'ayant pas encore fait suffisamment son chemin pour qu'il soit publiquement intéressant de la soutenir.

Dernier point central (les détails viendront plus tard) : prévoir une bonne couverture de l'action par la presse. Autrement dit, connaître à l'avance quels événements et manifestations pourront servir à mieux diffuser l'initiative, suggérer aux média des occasions (Fête des mères y compris, tous les moyens sont bons) pour revenir sur le sujet.

Le cercle vicieux

La stratégie est une chose, sa mise en œuvre en est une autre. Beaucoup de choses dépendent, dans ce genre d'entreprise, du dynamisme des personnes qui s'engagent. On s'est rendu compte, à la fin des opérations, que les communes à fort pourcentage de signatures étaient celles où résidaient les militantes. Dans celles où l'on n'avait trouvé personne, il n'était pas rare que le résultat fut carrément « zéro ». En outre, dans les cantons où l'idée de l'égalité passait bien, tout s'emboîtait parfaitement. Le comité de patronage était facilement constitué, ce qui faisait affluer les signatures. A l'inverse, dans les cantons peu enclins à soutenir l'initiative, c'était le cercle vicieux. Puisqu'on ne trouvait pas de signatures, on n'arrivait pas à constituer un comité de patronage, qui ne voulait pas se ridiculiser en cautionnant une idée que l'électoralat ne soutenait pas, et sans comité de patronage, pas de signatures !

Il faut ajouter que les obstacles étaient d'autant plus difficiles à surmonter que les deux associations féminines faîtières, l'Alliance de Sociétés féminines suisses et l'Association pour les Droits de la Femme ne soutenaient pas l'initiative. L'assemblée des déléguées de l'ASF avait décidé de ne pas participer à la récolte de signatures et l'assemblée générale de l'ADF avait refusé de s'engager. Leur attitude changera par la suite, mais c'est à ce moment-là que leur collaboration, ou tout au moins leur appui, aurait été utile.

Autre paradoxe de taille : si l'ASF et l'ADF refusaient de s'engager, le MLF, par contre, celui-là même qui avait envahi, au sens propre du terme, le Congrès de l'Année de la Femme, celui-là même qui avait organisé l'anticongrès sur le thème de l'avortement, occulté au congrès, s'activa pour récolter le plus grand nombre possible de signatures. En Suisse alémanique surtout, les associations féminines progressistes ont fait un gros travail de récolte de noms.

La diversité des cantons

Tout au long de cette action, la diversité des mentalités propres à chaque canton apparut avec évidence. Une année après le lancement officiel de la récolte de signatures, Appenzell RI n'avait toujours pas de comité de patronage et avait récolté 4 signatures sur les 250 qu'on escomptait. A l'autre extrême, Genève, avec 7 592 signatures, dépassait déjà son objectif de plus de 5 500 noms !

En juillet de la même année, tous les comités de patronage étaient fondés, sauf le fribourgeois et le valaisan. Pour 9 cantons qui avaient dépassé leur objectif (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Genève, Glaris, Neuchâtel, Schaffhouse, Zoug et Zurich), 9 autres n'étaient pas parvenus à la moitié du nombre qu'ils s'étaient fixé (Argovie, Appenzell RI, Grisons, Nidwald, Saint-Gall, Schwyz, Soleure, Uri et Valais).

Au 30 novembre, Lydia Benz et Jacqueline Berenstein commencent à voir l'aboutissement de leurs efforts et de toutes celles qui ont travaillé dur pour arriver au but : 54 900 signatures sont récoltées, un peu plus de 38 000 en Suisse alémanique, 15 500 en Suisse romande et près de 1 200 au Tessin.

Quelque 1 500 signatures arriveront encore de justesse avant que le comité d'initiative n'aille déposer à la Chancellerie fédérale à Berne, le 15 décembre 1976, 56 644 signatures venues de 1 312 communes de Suisse, qui demandent que l'égalité des droits entre hommes et femmes figure dans la Constitution.

III Quand l'administration prend la relève

Lorsqu'on examine de près comment tourne l'administration fédérale quand une initiative constitutionnelle aboutit sur le bureau du chancelier avec le nombre requis de signatures, on comprend aisément que nos fonctionnaires fédéraux soupirent un peu sur ce qu'ils appellent « la facilité avec laquelle on peut lancer une initiative en Suisse » ! Nous venons de voir que dans ce domaine, rien n'est facile, mais quand les signatures sont là, rangées comme des noix sur un bâton, il est vrai qu'on pourrait s'y tromper.

Il est vrai également que toute initiative qui aboutit met en marche une lourde machine administrative, prenant la relève des initiateurs, « fatigués mais contents ».

La procédure de consultation

La première tâche qui fut assignée à l'administration fédérale (en l'occurrence, c'est le Département de justice et police qui fut chargé de traiter la question) était en elle-même tout un programme : dresser un inventaire aussi complet que possible des inégalités entre hommes et femmes, examiner quelles mesures étaient propres à réduire ces inégalités, bref, exprimer son avis sur l'initiative.

Il est intéressant de noter, à cet égard, que si l'administration est une machine, les pièces qui la composent sont des hommes et que ceux-ci évoluent avec leur environnement. Le cas fut tout à fait patent avec le fonctionnaire désigné comme responsable de cette initiative. Plus ou moins heureux du beau cadeau qu'on lui faisait là, son intérêt pour la question ne cessa d'augmenter, au point que son dynamisme fit, à son tour, évoluer toute la machine.

En janvier 1978, la procédure de consultation fut ouverte. Les gouvernements cantonaux, les partis politiques et les organisations intéressées reçurent un questionnaire détaillé auquel ils répondirent nombreux. Les réponses furent extrêmement diversifiées ; on y trouvait aussi bien de longs commentaires sur la réalisation possible de l'initiative et ses conséquences éventuelles, que trois lignes toutes sèches enterrant toute l'affaire. On peut dire que l'initiative a été mieux accueillie par les partis politiques (deux d'entre eux l'ont approuvée sans réserve) que par les cantons qui l'ont presque tous rejetée, craignant d'être confrontés à de trop nombreux problèmes de législation et d'exécution, même si la majorité d'entre eux en reconnaissaient le bien-fondé des buts.

Quant aux associations patronales, personne ne s'étonna de constater qu'elles étaient généralement contre l'initiative, alors que les syndicats (surtout les grands) y étaient plutôt favorables.

Les questions auxquelles devaient répondre les organismes consultés étaient loin d'être simples. Il fallait envisager quelles seraient les conséquences de l'initiative pour le législateur, pour l'Etat et ses organes, pour les institutions et les finances, puis sur le statut juridique de l'individu dans la famille, le système économique, la formation, la vie politique, de même que pour l'économie et la société en général, bref, il fallait faire une étude prospective difficile et complexe pour établir si oui ou non l'initiative était acceptable et, le cas échéant, s'il fallait lui opposer un contre-projet ou pas.

Inutile de dire, dans ces conditions, que le délai prescrit au Conseil fédéral pour traiter l'initiative, fixé au 13 septembre 1978, ne suffit plus. Il se voit alors dans l'obligation de demander aux chambres une prolongation, qui lui sera d'ailleurs accordée. Le délai est maintenant fixé au 14 décembre 1979.

Le temps travaille pour nous

Nous l'avons dit, ces deux années 1977 et 1978 ont constitué, pour les promotrices de l'initiative, une période bienvenue de repos relatif par rapport aux temps difficiles et agités de la récolte de signatures. Lorsque les deux Chambres ont décidé la prorogation du délai, les féministes n'en prirent pas ombrage. « Le temps travaille pour nous » ont-elles toujours dit, et le temps leur a donné raison.

En effet, plusieurs événements marquants se sont produits au cours de ces années qui influenceront favorablement l'opinion dans le sens de l'égalité.

En 1975, d'abord, conformément à la résolution prise lors du Congrès de Berne,

la Commission fédérale pour les questions féminines est créée, composée de 9 hommes et 9 femmes, et présidée par Emilie Lieberherr, conseillère aux Etats. Le travail de la commission sera fondamental pour faire passer l'idée de l'égalité dans les mentalités.

Autre conséquence, quoique plus indirecte, celle-là, du Congrès de Berne : le fameux arrêt Loup rendu par le Tribunal fédéral en octobre 1977. En effet, l'idée du recours de l'institutrice neuchâteloise avait surgi au Congrès. C'est la première fois que le Tribunal fédéral, en se basant sur l'article 4, statue sur l'égalité de salaires entre hommes et femmes, en reconnaissant à Mme Loup le droit au même salaire que ses collègues masculins. Si les frais d'avocat ont été avancés par l'Alliance de Sociétés féminines suisses, ce n'est pas par hasard. L'idée de l'égalité fait son chemin dans les associations féminines, qui, après avoir battu froid l'initiative, s'y rallient finalement. En 1978, et c'est le troisième événement, une grande réunion des présidentes d'organisations féminines a lieu à Zurich et décide à l'unanimité de donner une réponse positive à la consultation du Conseil fédéral, ce qui ne manque pas d'impressionner fortement le fonctionnaire fédéral du Département de Justice et Police chargé de traiter la question !

Enfin, notons, toujours dans le contexte de l'époque, la très belle élection des femmes lors du renouvellement des Chambres fédérales en octobre 1979, plusieurs d'entre elles étant sorties en tête de liste de leur parti. Encore un élément qui impressionnera l'opinion publique et permettra à l'idée de l'égalité de pénétrer toujours plus les mentalités.

L'apparence du calme

Les retournements d'opinion que l'on a pu constater dans bien des instances montrent clairement une chose : les idées ne mûrissent en Suisse que dès le moment où elles deviennent politiques, c'est-à-dire qu'elles font l'objet de discussions dans les



Manifestation à Berne le 7 juin 1980 pour l'initiative.
Au micro, Ruth Mascavin

parlements, les milieux économiques, la presse, l'opinion publique.

Mais pour cela, le meilleur moyen est celui de la future votation populaire, dont le lancement implique la mise en marche de tout un processus. C'est la raison pour laquelle tant d'initiatives qui ont échoué à plusieurs reprises devant le peuple ont fini par aboutir. Le suffrage en est le meilleur exemple ; l'égalité des droits a eu la chance de mûrir politiquement plus rapidement puisque déjà pendant la procédure de consultation, l'on pouvait pressentir les retournements d'opinion.

C'est dans ce contexte, apparemment calme, que le Conseil fédéral publie son « Message », à la fin de l'année 1979.

L'égalité refait surface

La publication du message du Conseil fédéral fait rebondir au grand jour la question de l'égalité qui, pendant toute l'année 1980 et jusqu'au 14 juin 1981, va occuper le monde politique, économique et social suisse. La volonté y est clairement manifestée de parvenir à l'égalité des droits entre hommes et femmes. Mais le CF préfère ce qu'il appelle « une forme constitutionnelle plus appropriée à la réalisation (des prétentions justifiées formulées par les auteurs de l'initiative) » et propose donc, en guise de contre-projet, de reprendre purement et simplement l'article prévu sur le sujet par le projet des experts pour la révision totale de la Constitution, qui offre, toujours aux dires du CF, « une solution satisfaisante ».

C'est maintenant aux Chambres de décider ce qu'elles vont proposer au peuple. Les débats sont extrêmement animés entre les tenants du « oui à l'égalité » et ceux du « oui mais... ». La décision qui en ressort est de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative et d'accepter le contre-projet. Les membres du comité d'initiative se doutaient bien qu'un compromis de ce genre (le contre-projet va un peu moins loin que l'initiative) pourrait survenir, et avaient par conséquent, prévu une clause de retrait. La décision de retirer l'initiative est difficile à prendre mais le comité y est pratiquement acculé devant l'épouvantail du double non si les deux textes sont présentés au peuple. Malgré l'opposition d'une certaine partie du mouvement féministe, le comité retire son initiative le 11 octobre 1980, pour ne laisser que le contre-projet du Conseil fédéral qui deviendra, dès lors, le seul texte soumis au peuple les 13 et 14 juin 1981.

Dès le moment où le comité d'initiative retire son texte, nous entrons dans une nouvelle étape qui est celle de la campagne à proprement parler. Nous avons dans ce journal, tout au long de l'année 1981, tenu nos lectrices au courant des événements qui l'ont marquée. Nous n'y reviendrons donc pas ici, mais tenteront plutôt d'examiner ce qui s'est passé depuis la victoire de l'égalité.

IV Un an plus tard...

Depuis la victoire de l'égalité, une année a passé. Peu d'événements sensationnels ont marqué, dans la réalité, ces quelque douze mois d'égalité constitutionnelle. Le plus retentissant a sans aucun doute été fourni par les collégiennes vaudoises, dont les parents, en mars, ont eu gain de cause au Tribunal fédéral pour que leurs filles soient jugées selon les mêmes barèmes que leurs camarades masculins à l'entrée du collège secondaire. Le Tribunal fédéral a en effet estimé, en se basant sur le nouvel article constitutionnel, que la pratique des barèmes sexuellement différenciés était inadmissible et contraire au principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Conventions collectives encore en vigueur :

	Confection	Fr.
Apprêteurs, assemblieurs, repasseurs intermédiaires	8.44 (p. heure)	
Apprêteuses, assemblieuses, repasseuses intermédiaires	6.36 (p. heure)	
Reliure		
Personnel auxiliaire masculin	2 191.15 (p. mois)	
Personnel auxiliaire féminin	1 784.15 (p. mois)	
Droguiste		
avec ESD Homme	2 527.— (p. mois)	
avec ESD Femme	2 005.— (p. mois)	
avec cert. de capacité Homme	2 011.— (p. mois)	
avec cert. de capacité Femme	1 799.— (p. mois)	

Parallèlement, d'autres changements ont eu lieu, moins perceptibles mais réels, grâce au succès du vote du 14 juin 1981. Prenons le cas des Grisons, où les 22 communes qui persistent à refuser aux femmes le droit de vote ont amené le gouvernement cantonal à envisager que le Parlement approuve une loi qui obligeraient les communes récalcitrantes à introduire le suffrage féminin.

Dans le domaine de l'éducation, ce sont surtout les programmes scolaires qui sont passés au crible de l'égalité. Les Zurichois ont bien reçu l'assurance que les cours ménagers deviendront mixtes et facultatifs, mais pas avant 1985. Les Bernoises ont eu moins de chance puisqu'une récente décision du Grand Conseil bernois vient de renvoyer la balle aux communes, auxquelles revient maintenant la décision d'astreindre ou non les jeunes filles aux cours ménagers.

Sur le plan de la famille, l'on peut noter, dans les progrès concrets de l'égalité, que les enfants d'une Suisse qui a épousé un étranger recevront automatiquement la nationalité suisse, tout comme les enfants d'un Suisse marié à une étrangère.

De l'égalité esthétique à l'égalité réelle

Dans le monde du travail et, en particulier, dans le domaine de l'égalité de salaires, il faut relever que des négociations ont été entreprises dans toutes les branches pour corriger la discrimination dont sont victimes les femmes.

Mais parvenir à une égalité réelle de salaires entre hommes et femmes implique qu'il faut augmenter les salaires féminins, ce qui suscite une farouche opposition de la part des milieux patronaux, d'autant plus que les branches dans lesquelles les femmes sont les plus discriminées sont précisément celles où la récession frappe le plus. Si certaines conventions collectives admettent de supprimer les catégories hommes/femmes, en les remplaçant par d'autres comme celles de travaux pénibles/légers, c'est blanc bonnet, bonnet blanc pour les femmes dont on sait bien qu'elles ne se classent que dans une seule des catégories. Donner à des conventions collectives un aspect égalitaire revient, au bout du compte, à discriminer encore plus les femmes puisque, formellement, il n'y a rien à redire.

Une des revendications des femmes depuis la victoire du 14 juin fut la demande de bureaux de la condition féminine dans certains cantons. Une des tâches les plus importantes que l'on pourrait assigner à ce genre d'organismes serait l'élaboration de mécanismes qui permettraient de contrôler l'égalité, par une évaluation analytique des postes de travail. Tant que ce genre de mécanismes objectifs ne seront pas utilisés, il restera toujours la possibilité de discriminer sans fondement.

À notre connaissance, aucune femme n'a porté plainte sur la base du nouvel article constitutionnel pour discrimination salariale. Cela se comprend aisément puisque rien ne garantit qu'elle ne perdra pas sa place...

En revanche, la chimie a modifié sa convention collective pour y inscrire une égalité réelle entre hommes et femmes, puisque les salaires de ces dernières seront relevés entre juillet 1982 et juillet 1983.

On le voit, dès qu'il s'agit d'argent, rien n'est facile. Si le relèvement des salaires féminins dans la chimie permet d'augurer des temps meilleurs, ce ne sera pas sans que les femmes et les syndicats se battent pour qu'ils arrivent.

Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la famille ou du travail, rien ne se fera par un coup de baguette magique. Le temps est plus que jamais venu où les femmes ne doivent pas avoir peur de demander plus puisque non seulement, elles ont moralement et humainement droit à l'égalité, mais qu'elles y ont aussi droit légalement. Le tout, c'est d'y avoir accès.

Martine Grandjean